

**CONSEIL SYNDICAL
SESSION DU 25 AVRIL 2025 – 14 H 00**

**Chambéry-Grand Lac économie
A Savoie Technolac
Bâtiment Horloge
16 avenue Lac du Bourget
73370 LE BOURGET DU LAC**

PROCES-VERBAL

Le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Marie BENEVEISE – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – François FOURCHES à Martine BERNON – Florian MAITRE – Yves MERCIER – Vincent MIGUET – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT – Benoît PERROTON – Josette REMY – Thierry REPENTIN – Daniel ROCHAIX à Michel DYEN – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – André VERDU à Jean-Marc VIAL -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Pascal MITHIEUX – Raphaële MOURIC – Alain THIEFFENAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO -

Pouvoirs : Nathalie FONTAINE à Luc BERTHOUD

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Luc Berthoud

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY - Hervé LAURENT - Thierry MAILLAND - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 15/04/2025

ORDRE DU JOUR

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du conseil syndical du 2 avril 2025.

Aménagement :

Sur présentation de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente :

Délibération N° C25-26

PAE COTE-ROUSSE – Commune de Chambéry – Annule et remplace la délibération N° C22-21 du 20 avril 2022 – Bail à construction au profit de la société SCCV COTE ROUSSE.

Nécessité de reprendre une délibération pour la signature du bail à construction avec la SCCV COTE ROUSSE à la suite de la désaffectation et du déclassement des parcelles cadastrées BD numéros 248, 249 et 250.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la conclusion d'un bail à construction d'une durée de 99 ans, au profit de la SCCV COTE ROUSSE, portant sur les parcelles sises à Chambéry et cadastrées section BD n°248, 239 et 250 pour une surface totale de 10 112 m² dont environ 1 300 m² de talus, avec l'obligation d'édifier des locaux d'activités pour une surface de plancher minimum de 5 000 m².

Article 2 : Approuve les conditions financières du bail à construction, soit un loyer d'un montant total de 935 690 € HT, payable en une seule fois à la signature du bail, les frais d'actes, droits et émoluments étant supportés par le preneur à bail.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer le bail à construction et tous documents s'y rapportant.

Délibération N° C25-27 :

PAE SAVOIE HEXAPOLE – Demande de subvention - Dispositif des parcs d'activités industrielles régionaux - Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a créé, en 2024, un dispositif visant à labelliser des parcs d'activités à vocation industrielle, disposant d'un potentiel de foncier.

En avril 2024, CGLE a déposé 2 dossiers (les extensions de Technolac 3 et Hexapole 5) qui ont été retenus lors d'une commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (27 juin 2024). Il s'agit d'une « pré-sélection », les 50 dossiers retenus en 2024 devant maintenant faire l'objet d'une validation définitive. Ces labels permettront de toucher notamment des subventions (50 % des travaux plafonnés à 1 M€). C'est le maître d'ouvrage de ces opérations qui pourra toucher les subventions donc : CGLE pour Hexapole 5, la SPLS pour Technolac 3.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Sollicite une subvention, la plus élevée possible, dans le cadre du dispositif des parcs d'activités d'industrielles régionaux porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 2 : Précise que le versement de la subvention s'effectuera sur la base d'une convention de partenariat avec la Région.

Article 3 : Autorise la présidente, ou son représentant, à signer les actes à venir et notamment ladite convention.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la présidente, clôt la séance à 14 H 45.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 25 avril 2025.


Marie-Pierre MONTORO-SABOUX
Présidente


Luc BERTHOUD
Secrétaire de séance